



Réunion du 09 Mars 2020

COURRIER

Musée des Verts : vernissage nouvelle exposition temporaire dès mars 2020
Fc Bourguisan : réservation de la structure gonflable confirmée pour le 4 juillet

AVIS

AUX CLUBS STEPHANOIS

DEMANDE INSTALLATIONS SPORTIVES SAISON 2020-2021

Les dossiers d'installations sportives municipales de la ville de St Etienne, pour la saison 2020-2021 sont à la disposition des clubs à partir du **8 mars 2020** dans les locaux de la Direction des Sports, Jeunesses, Vie Associative, 5 allée des Frères Gauthier, bureau Unité Vie Sportive du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Le Dossier sera à retourner ensuite, **impérativement, avant le 27 avril 2020** à la Direction des sports, avec le « **VISA DU DISTRICT DE LA LOIRE** », obligatoire.

DOSSIER INSTALLATIONS GYMNASES SAISON 2020-2021

Ce message ne concerne pas les structures qui demandent des créneaux ponctuellement ou durant les vacances scolaires / demandes faites en cours d'année.

Les dossiers, pour vos demandes d'installations sportives (créneaux, gymnases ou stades) pour la saison 2020-2021, sont à récupérer à la Direction des sports Jeunesse Vie associative.

Ils seront disponibles à partir du 9 mars et devront être **rendus au plus tard le 27 avril 2020**, dans les créneaux suivants : du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

ATTENTION : les dossiers doivent être retournés complets, et avec le tampon du comité départemental de la fédération de référence ou le justificatif d'affiliation.

Tout dossier incomplet vous sera retourné.

Aucun dossier ne sera transmis par mail, et l'original devra être rendu à la direction.

APPEL A CANDIDATURE ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Le District de la Loire, lance auprès de ses clubs un appel à candidature pour organiser l'A.G. d'été électorale, à la date du vendredi 26 juin 2020.

Ci-dessous, les principaux éléments pour préparer l'Assemblée Générale :

Mettre à disposition une salle pouvant accueillir minimum 400 personnes assises, aménagée d'une estrade ou d'un podium pour les officiels, ainsi que des tables : (entre 6 et 8 pour placer environ 10 personnes)

Prévoir une salle annexe (ou bureau) pour le dépouillement du vote.

Posséder une salle équipée d'un vidéoprojecteur, sono, et de micros fixes et baladeurs (3 au total).

Réseau **WIFI** indispensable.

Distribuer des plateaux-repas aux participants, dirigeants des clubs, et les officiels, dès la clôture de l'A.G.

Obligation de disposer d'un nombre suffisant de places de parking pour le stationnement des véhicules.

Assurer le balisage d'accès à la salle, le jour de l'A.G. électorale.

Le club organisateur de l'A.G. électorale doit incontestablement fournir auprès des votants l'équipement électoral conforme :

Isoloirs de vote

6 urnes de vote : composées de 4 faces transparentes et équipées de 2 verrous ou 2 cadenas différents. Munies d'un compteur mécanique (non obligatoire mais recommandé) pour éviter toute fraude au niveau du comptage des bulletins.

Le club retenu pour organiser cette A.G. sera reçu au District de la Loire, pour une étude approfondie du cahier des charges et validation.

INFORMATION IMPORTANTE



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2019 / 2020**

SECRETAIRE-GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.85

Le conseil de ligue du 2 mars a décidé de présenter, à l'assemblée générale d'été de la Ligue, un vœu concernant la composition des poules de la catégorie U18 R2 Ligue pour la saison 2020/2021.

Cette modification, sous réserve d'une validation par l'assemblée générale et avec application immédiate, vise à augmenter le nombre d'équipes, à savoir 56 équipes au lieu de 48 par la constitution de 4 poules de 14 équipes.

Les clubs concernés sont priés d'en prendre bonne note.